

## Loi Adoption dite « Loi LIMON »

Votée le 7 décembre 2020 par l'Assemblée Nationale, sans qu'aucun amendement ne soit accepté, cette loi réussit la performance de rassembler, pratiquement tous les mouvements associatifs qui ont l'expérience de l'adoption, pour contester cette réforme.

Nos deux auditions n'ont servi à rien et on pourrait dire « écouté... mais pas entendu », malgré les engagements écrits formulés par le Secrétaire d'Etat.

Pour cibler davantage les retentissements concernant notre mouvement, cette loi entend transformer l'article L. 224-11, en abandonnant la nouvelle proposition que nous avons votée lors de notre congrès en 2019 :... « *de contribuer à l'effort d'insertion sociale et professionnelle* » au profit de « *participer à l'accompagnement de ces personnes* ».

Le C.A. du 23 Janvier 2021 décide de maintenir dans les discussions avec le Ministre, le texte voté en AG de la Fédération.

## CONFERENCE DES PRESIDENTS

Elle aura lieu le **6 Mars 2021 de 9 h00 à 13 h 00** en visioconférence, avec l'outil Zoom.

Pour sa bonne tenue, nous vous demandons d'indiquer, par retour, à l'adresse suivante :  
**contact@fnadepape.org**

vos propres adresses e-mail, sur laquelle vous souhaitez être invités à cette conférence. C'est en effet le seul moyen pour nous d'avoir la garantie de n'oublier personne et de recueillir vos éventuelles questions.

Pour la bonne réussite de cette nouvelle « expérience », je vous remercie de votre compréhension.

## CALENDRIER DE TRAVAIL

Compte tenu de la situation sanitaire, nous maintenons l'organisation de nos instances en visioconférence.

**Conseil d'Administration :** Samedi 20 Mars 2021—9 h 00 à 12 h 30  
Mercredi 19 Mai 2021—19 h 00 à 21 h 00  
Samedi 26 Juin 2021—9 h 00 à 12 h 30

**Commission Etudes et Perspectives :** Samedi 24 Avril 2021—9 h 00 à 12 h 30

**Assemblée Générale à Strasbourg :** Samedi 5 Juin et dimanche 6 Juin 2021  
(que nous espérons en présentiel)

Sur le thème : « Protection de l'Enfant et Handicap »

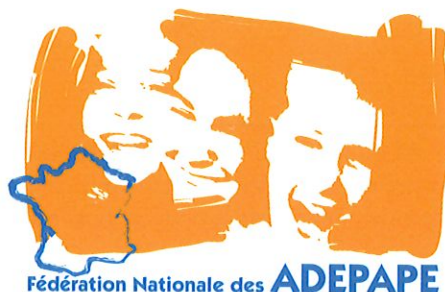
## VIE DU RESEAU

**ADEPAPE des Deux-Sèvres :**

Madame Angélique JOLY prend la succession de Michel EJNER à la présidence, qui reste au CA en qualité de vice-président. Toutes nos félicitations et nos encouragements.

## Référentiel HAS

La HAS (Haute Autorité de Santé), instance dans laquelle nous siégeons, vient de mettre en consultation publique la version 0 du référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous rendre sur le site suivant et participer à cette consultation : <https://referentielessms.has-sante.fr/> . Merci.



## FEDE FLASH

N° 159  
JANVIER 2021

S'il est un vœu que nous pouvons espérer cette année, c'est celui en premier lieu de la santé pour tous et la fin de cette pandémie qui vient perturber toutes les relations sociales, familiales, amicales et associatives.

Ce virus n'a pas tué celui de l'entraide et cela en soi est déjà une victoire ; nous savons l'énergie qu'il vous a fallu déployer pour éviter que la distanciation dite « sociale » n'entrave pas l'ADN de nos associations et le lien entre tous nos adhérents et ceux qui ont besoin de notre soutien, surtout en cette période délicate, qui ne peut que renforcer le repli sur soi.

Merci et bonne année pour les projets et les ambitions que vous portez.

Le Président,  
Jean Marie MULLER

### TUTELLE des PUPILLES DE L'ETAT

La loi 4 D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration, Décomplexification) relative à la décentralisation dans sa partie cohésion sociale et éducation prévoit le transfert aux conseils départementaux, de la tutelle des pupilles de l'Etat.

Faut-il y voir une certaine considération de placer les pupilles de l'Etat, dans un wagon du train de réformes annoncées ?

Nous ne pouvons accepter ce projet et nous avons saisi le Premier Ministre, la Ministre de la Cohésion des territoires, le Défenseur des Enfants et le Secrétaire d'Etat à l'enfance et aux familles qui pourtant nous promettait un renforcement de l'engagement de l'Etat dans la protection de l'enfant.

Vous trouverez ci-joint le texte de notre communiqué, que vous pouvez également trouver sur le site internet et par la newsletter. La version numérique pourra également vous être transmise sur demande auprès du Président fédéral.

Nous vous encourageons à transmettre ce texte aux membres de vos conseils de famille et à vos Directeurs Départementaux de la Cohésion Sociale.

### Appel de Cotisation 2021

Vous trouverez joint le courrier d'appel de cotisation 2021, dont le montant reste à l'identique que l'année dernière..

Merci par avance de votre soutien à la Fédération Nationale.